

BIEN VIVRE DANS SON LOGEMENT AVEC L'AVANCÉE EN ÂGE ???

Christophe LE PAIH
Directeur

**Patricia MALLET
CHAMPVERT**
*Gérontologue
Sociale*

Anrespa



Centre Popincourt
Paris le 29 avril 2011

I. L'ANRESPA

Association des nouvelles résidences et services pour personnes âgées



❑ créée il y a 21 ans par la fédération HLM (Union Sociale pour l'Habitat), le Ministère du logement, la Cnav, l'Uniops, l'Arrco.

❑ Elle compte parmi ses membres des bailleurs propriétaires d'EHPAD, les entités gestionnaires des résidences, des membres associés non bailleurs (dont l'Uniopss).

❑ Sa vocation initiale a été de créer un concept innovant alliant hébergement et services pour personnes âgées : **la résidence Édilys**

❑ Sa seconde vocation : **bureau d'études et de conseil** auprès des Bailleurs sociaux, des collectivités locales, des institutionnels et des associations.

❑ L'Anrespa assure la liaison entre le secteur habitat et le secteur médico-social. Elle est notamment spécialisée dans la Prise en charge et de l'accompagnement des personnes âgées (à domicile et en établissement) et des populations spécifiques



Handicapé "jeune"

"faire avec"...

faire reconnaître son handicap
Conserver avec les autres une relation "normale »

Conservation d'un statut

L'aide technique est une aide et un moyen de conserver une vie la plus proche possible de la normale.



- Deux projets de vie différents : demandes et besoins distincts...
- Des adaptations du logement et des financements différents...

Personne handicapée avec l'âge

"faire malgré tout "

La relation s'élabore autour de la personne.

Perte de statut

L'aide technique est un signe de dégradation et de perte de capacité,

donc de « dépersonnalisation »

D'où tendance à masquer ex :

parapluie canne

Même si l'adaptation du logement est aujourd'hui de plus en plus acceptée (douche – barre d'appuis)



III. LES CONSTATS : 1. LA FRANCE VIEILLIT...

géronto croissance



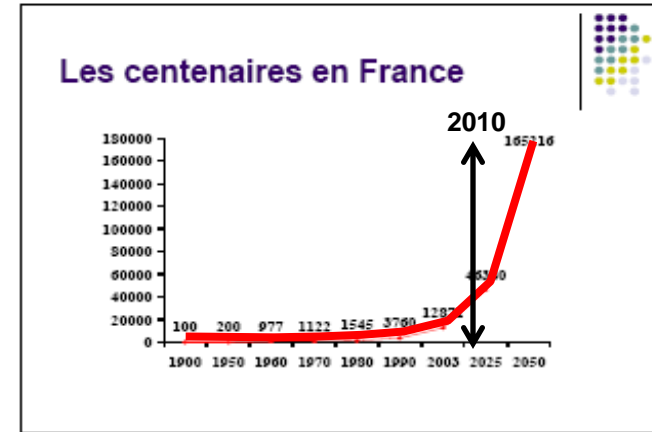
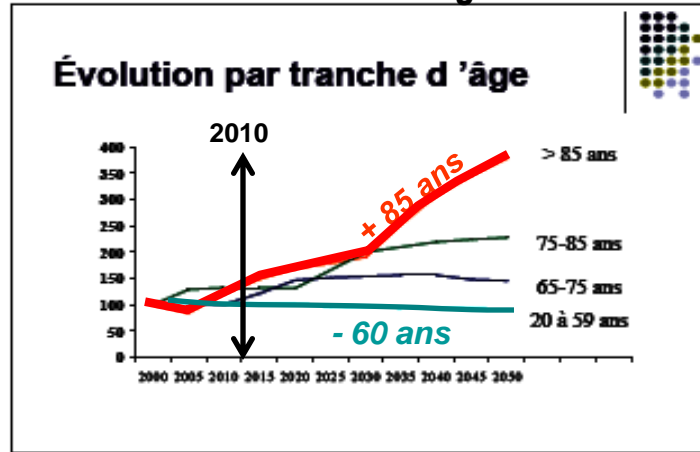
1. BUZZ des + 85 ans et des centenaires

+ de 60 ans : En 2010 : 1 Français / 4 - En 2030 : 1 Français / 3
Malgré taux de fécondité actuel : + 0,2

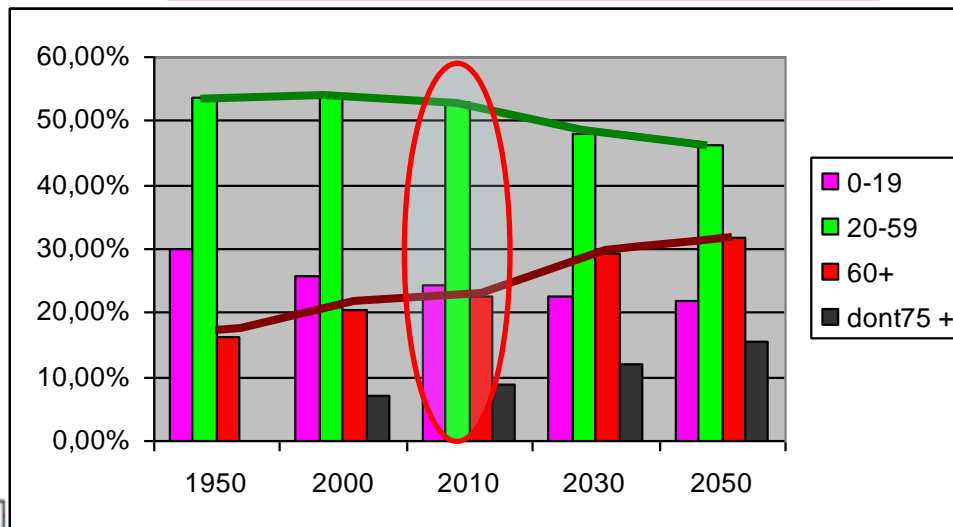
Baisse des décès

2. Arrivée des baby boomers

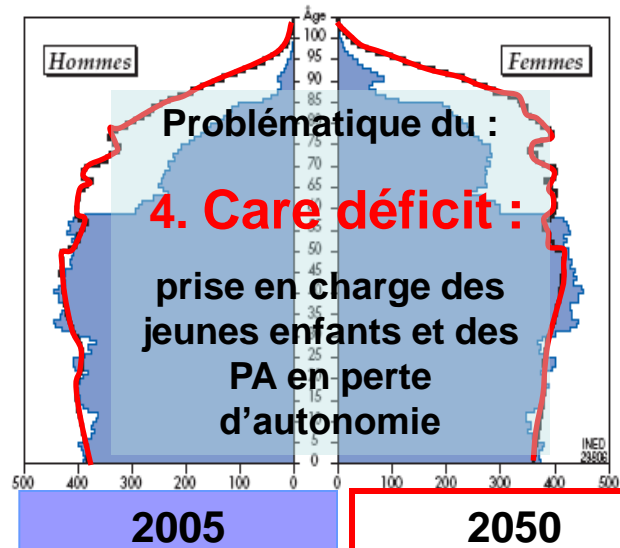
Des comportements et des besoins différents



3. Moins d'actifs, moins d'aidants



Entre 2035 et 2050 une progression plus modérée



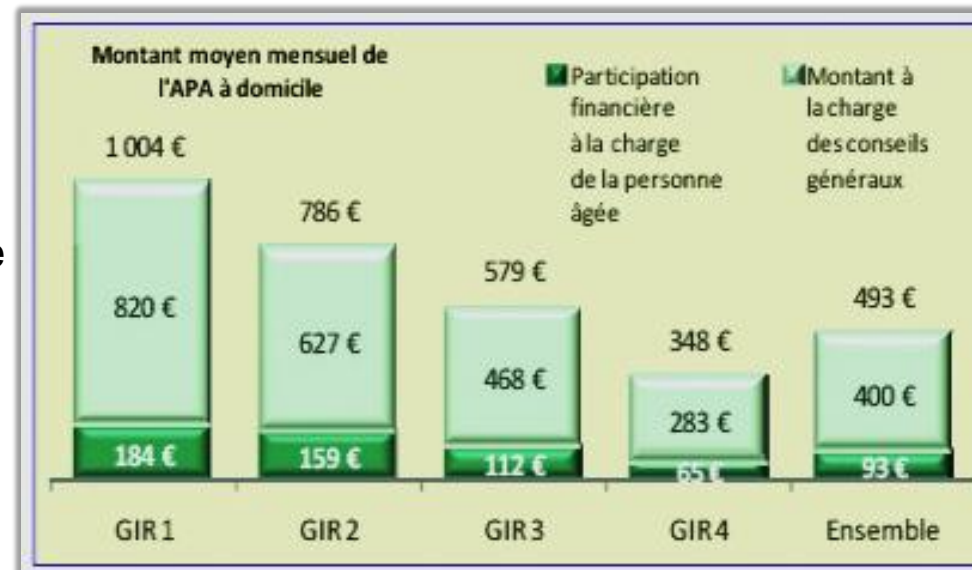
2. LA PERTE D'AUTONOMIE AUGMENTE EN VOLUME (Sources Dress et Insee)

**Nbre Personnes âgées « dépendantes »
bénéficiaires de l'APA**

**1,1 millions en 2010
2,3 millions en 2060**

En 2010 :

- 8 personnes de plus de 60 ans sur 100 sont en perte d'autonomie
- 61 % vivent à domicile et 39 % en établissements
- 20 % des bénéficiaires vivant à domicile sont en dépendance lourde (GIR1 et GIR2), contre 59 % pour ceux qui vivent en établissement.
- La part des bénéficiaires relevant des GIR 3 et 4 représente 65 % des bénéficiaires de l'APA (soit 774 000 personnes).
- 79 ans : l'âge moyen d'entrée en perte d'autonomie
- 493 euros : le montant moyen versé



3. LE COÛT DE LA « DÉPENDANCE » PÈSE

➤ SUR LA COLLECTIVITÉ

- Dépense publique pour financer la « dépendance » : 22,9 * milliards d'euros . En 2025 (30 milliards d' euros) (*Rapport du sénateur Alain Vasselle*)
- 60 % supporté par l'Assurance maladie - 20 % par les départements

Estimation des dépenses publiques en faveur des personnes âgées en 2010

(en millions d'euros)

		Etat	Dépenses fiscales	Asso	CNSA	Collectivités territoriales	Total
Soins	Objectif global de dépenses			7 000	912		7 912
	Ondam hospitalier et soins de ville (estimation)			4 880			4 880
Hébergement	Aides aux logements (Cnaf)			568			568
	Plans d'investissement de la CNSA				150		
	Aide sociale à l'hébergement (départements - estimation)					1 170	1 170
Aide à la personne	Action sociale des caisses (Cnav) et des communes			500		170	670
	Exonérations fiscales et sociales ciblées		655	1 595			2 250
	Apa				1 550	3 690	5 240
Autres		33			58		91
Total		33	655	14 543	2 670	5 030	22 931

Asso = administrations de sécurité sociale

Source : direction générale de la cohésion sociale, direction de la sécurité sociale, direction du budget



4. MAIS AUSSI ET SURTOUT...

➤ SUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LEUR FAMILLE

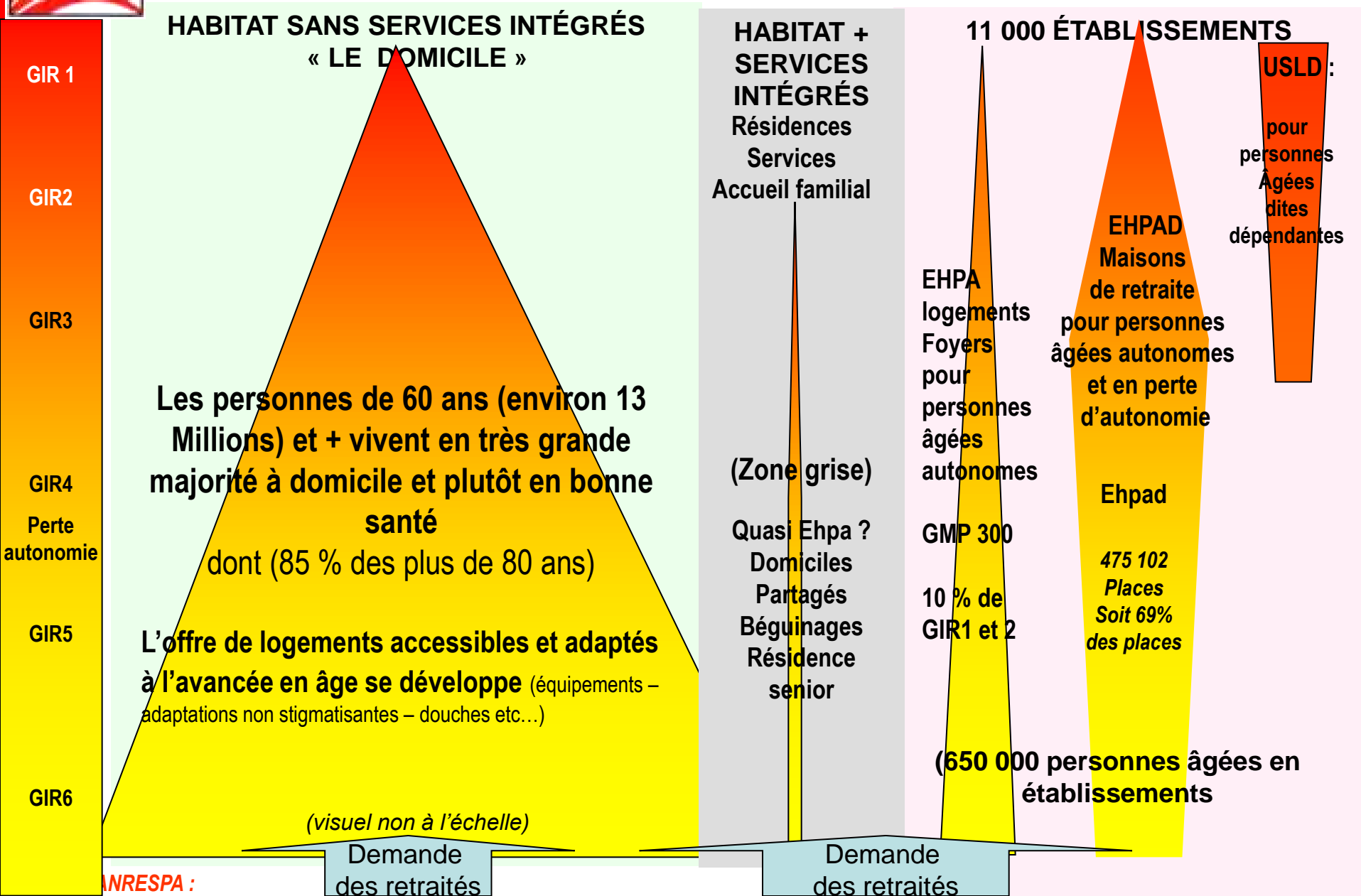
- Le coût moyen mensuel de la « dépendance » : 1 500 et 2 000 euros jusqu'à 3 500 euros par mois pour une personne en Gir 1 ou 2).
- Le coût moyen d'une maison de retraite se situe autour de 1 800 à 2000 € par mois en province et autour de 2500 à 3 000 € en Île-de-France.
- 75 % des bénéficiaires de l'APA reçoivent une aide de leur entourage (environ 3 millions d'aidants réguliers). Cette aide informelle représenterait ainsi 9 milliards d'euros

Or le montant moyen des retraites est de 1200 euros



IV. L'OFFRE ACTUELLE visuel créé par l'Anrespa

(habitat et hébergement pour personnes âgées)





V. ZOOM SUR L'OFFRE FUTURE (SI L'OFFRE D'ETABLISSEMENTS STAGNE)

Visuel propriété Anrespa

HABITAT SANS SERVICES INTÉGRÉS

GIR 1

GIR2

GIR3

GIR4

Perte
autonomie

GIR5

GIR6

Domicile

Il y aura de plus en plus
de personnes âgées
y compris en perte
d'autonomie à domicile

Se pose notamment
la question de
leur accompagnement
(soins - aide - services – lien social)

Si APA supprimée pour les GIR 4
quid de la prévention

HABITAT+SERVICES INTÉGRÉS

Résidences
Services et
senior
Domiciles
Partagés
Béguinages
Habitat
groupés,
Accueil familial
...
vont se
développer
dans quelles
conditions ?

ÉTABLISSEMENTS

USLD
disparaissent

EHPAD

Vont accueillir de
plus en plus de
personnes dites
« dépendantes »
Quid des moyens ?

Les EHPA
Disparaissent
peu à peu

(problèmes :
remplissage,
rentabilité,
maintien des
services
(gardes de nuit)

*Inconnue:
Réforme 5ème
risque
Récupération
sur succession*

**Nécessité de favoriser le libre choix et la complémentarité « domicile / hébergement »
et de développer l'habitat adapté avec services (Domicile Social Accompagné).**

VI. PAYSAGE ET TENDANCES (1)

- ✓ **La sanitarisaton du secteur médico social (ARS)** qui implique une politique du « cure » (guérir) plus que du « care » (le prendre soin). Or ce dernier est fondamental dans le secteur « personnes âgées.
- ✓ **Une réglementation médico-sociale qui ne favorise pas le développement d'un habitat alternatif dans le social** et rend problématique l'aide à domicile des personnes âgées fragilisées au niveau social et économique.
- ✓ **L'augmentation de la population âgée fragilisée qui ne trouve plus de réponse d'hébergement pertinente** : les EHPA qui favorisent la prévention des personnes âgées autonomes, suppriment les services (ex. gardes de nuit), les EHPAD sont financièrement inaccessibles pour un nombre de plus en plus important de retraités âgés et pour leur famille.
- ✓ **La politique du tout à domicile** qui nécessite le développement des services d'aides à domicile et leur assistance au niveau économique.



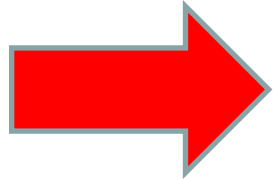
VI. PAYSAGE ET TENDANCES (2)

- **Des populations senior et âgées en situation sociale et économique de plus en plus précaire** (divorce, veuvage) en demande de logements et qui ne trouvent plus de réponses car non prioritaires dans le logement social et souvent rejetées dans le parc privé (barrière de l'âge et de la solvabilité).
- **Une demande des retraités âgés en augmentation, pour des logements adaptés**, avec une préférence pour des T2 – T3 abordables qui manquent .
- **Des aidants en souffrance** et dont le nombre diminue.
- **Des solutions alternatives** (accueil familial, colocations, établissements autogérés et autres) qui se développent et attestent que le terrain s'organise en l'absence de réponses pertinentes sociétales.

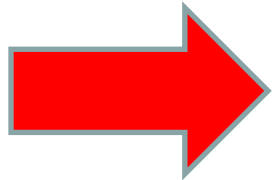
Se pose néanmoins la question de la réglementation et de la responsabilité juridique des formules expérimentales.



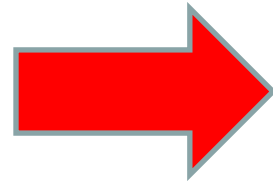
VII. ENJEUX PROPOSÉS PAR L'ANRESPA



- **Construire une politique gérontologique prenant en compte les changements et comportements induits par la modification du paysage** : une offre d'établissements qui se restreint dans le secteur privé non lucratif et dans le secteur public, l'augmentation des populations âgées en fragilité physiques et économiques).



- **Créer un Domicile Social Accompagné** dédié à des personnes âgées en fragilité économiques souhaitant rester à domicile



- **Faire modifier la réglementation** afin d'éviter que tout habitat alternatif dans le secteur social ne soit pas susceptible de requalification quand il concerne une majorité de personnes âgées et propose des services personnalisés.



Merci de votre attention

ANRESPA
15, rue
Chateaubriand
75008 PARIS
01 40 75 52 47



Or, pour nous,
VIEILLIR EST UNE CHANCE,
DONNONS-NOUS LES MOYENS

